

Semainiers

Pour vous soutenir dans la prise de votre traitement, la Pharmacie de la PMU peut vous proposer différents types de semainiers en fonction de vos besoins, du nombre et de la taille des médicaments que vous prenez. Si vous le souhaitez, la préparation de votre semainier peut également être faite à la Pharmacie.



Remboursement

Votre assurance-maladie de base rembourse les semainiers, ainsi que leur préparation.

Consultation d'adhésion

Des entretiens individuels

Le but de cette consultation est de vous accompagner et, si nécessaire, de vous soutenir dans la prise régulière de vos médicaments tout en respectant votre autonomie. Il est important pour nous d'être à votre écoute afin de comprendre votre perception du traitement et de répondre à vos attentes.

Vous avez ainsi la possibilité d'avoir un interlocuteur direct pour discuter de certains aspects liés à votre médication, par exemple :

- le moment de prise
- le lieu de stockage
- la gestion des éventuels oublis
- les effets secondaires
- la gestion de votre traitement lors de maladie aiguës (vomissements, diarrhées, fièvre, par exemple)
- la gestion de votre traitement durant vos voyages, vos déplacements

La fréquence de vos venues à la Pharmacie de la PMU va dépendre de vos besoins, de vos visites médicales et de votre disponibilité. Les entretiens sont brefs et durent 15 à 20 minutes.

Un outil d'aide

Les médicaments prescrits par votre médecin sont conditionnés dans des flacons sur lesquels se fixe un bouchon équipé d'une mémoire électronique qui enregistre le nombre d'ouvertures par jour ainsi que l'heure à laquelle le flacon a été ouvert. Le bouchon est muni d'une fenêtre qui vous informe quotidiennement du nombre d'ouvertures et du nombre d'heures écoulées depuis la dernière prise (aide-mémoire).



Une collaboration avec votre médecin traitant

À l'issue de chaque entretien, un rapport pharmaceutique est envoyé à votre médecin traitant. En effet, nous travaillons en étroite collaboration avec votre médecin dans le but de vous apporter le soutien le plus adapté à votre situation.

Remboursement

Sur prescription de votre médecin traitant, ces piluliers, ainsi que le service qui vous est proposé, sont facturés et remboursés par votre assurance-maladie de base.